

La Société du Grand Paris

**Maître d'ouvrage du réseau du Grand Paris
& acteur de l'aménagement**

Présentation à l'Ordre des Géomètres
Experts

26 octobre 2011

Le projet du Grand Paris

*"Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique (...)
Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public
de voyageurs..."* (article 1 de la loi du 3 juin 2010)



La gouvernance de la SGP

- Un Directoire: Le directoire est la structure en charge du pilotage opérationnel de la Société du Grand Paris.
- Un Conseil de Surveillance: organe de contrôle et de validation des orientations générales de la SGP. Il est composé de 21 membres parmi lesquels siègent les présidents de tous les conseils généraux d'Ile-de-France, le Président de la région et un représentant des maires d'Ile-de-France.
- Un Comité stratégique: associant les maires de toutes les communes traversées par l'infrastructure, les EPCI, les représentants des deux assemblées et des les maires des communes

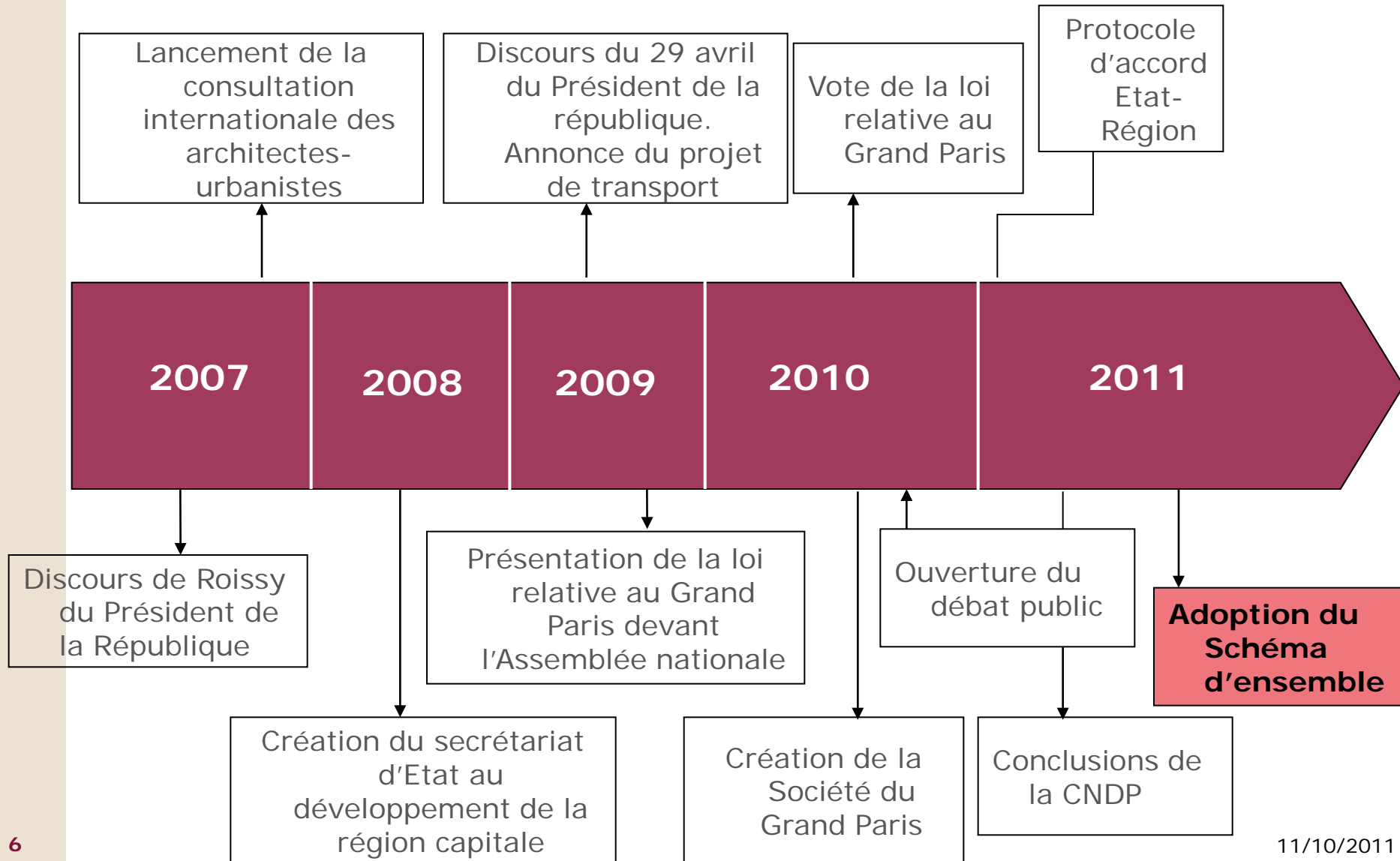
L'organisation de la SGP

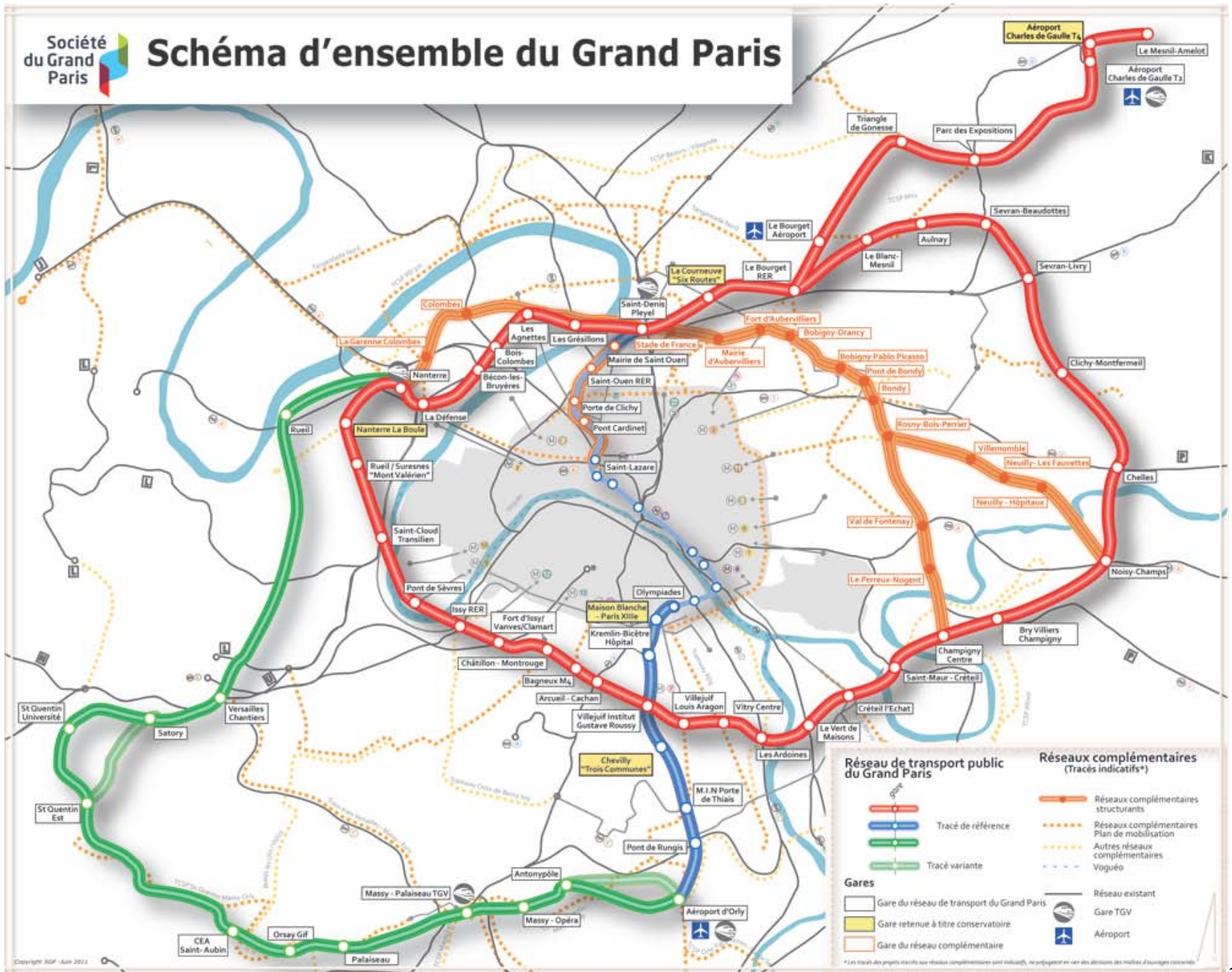
- Une articulation entre des techniciens de très haut niveau, les partenaires (STIF, RFF, SNCF, RATP...) et les collectivités.
- Une organisation en mode projet avec des **unités opérationnelles** (gares, système, méthode constructive...), des **directions programme** organisées par tronçon et des **directions transversales** (environnement, urbanisme, juridique)
- Une organisation **ouverte** vers les collectivités
 - Les comités gare
 - Les comités techniques

Les missions et compétences de la SGP

- Le statut d'EPIC
- Une mission principale : « *concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation* »
- Assister le représentant de l'Etat dans la région pour la préparation et la mise en cohérence des CDT.
- Conduire des opérations d'aménagement ou de construction.
 - Dans le périmètre d'un CDT
 - Dans un rayon de 400m des gares nouvelles.

Les grandes étapes franchies





Réseau de transport public du Grand Paris

- Tracé de référence
- Tracé variante

Réseaux complémentaires (Tracés indicatifs*)

- Réseaux complémentaires structurants
- Réseaux complémentaires Plan de mobilisation
- Autres réseaux complémentaires
- Vogüés

Gares

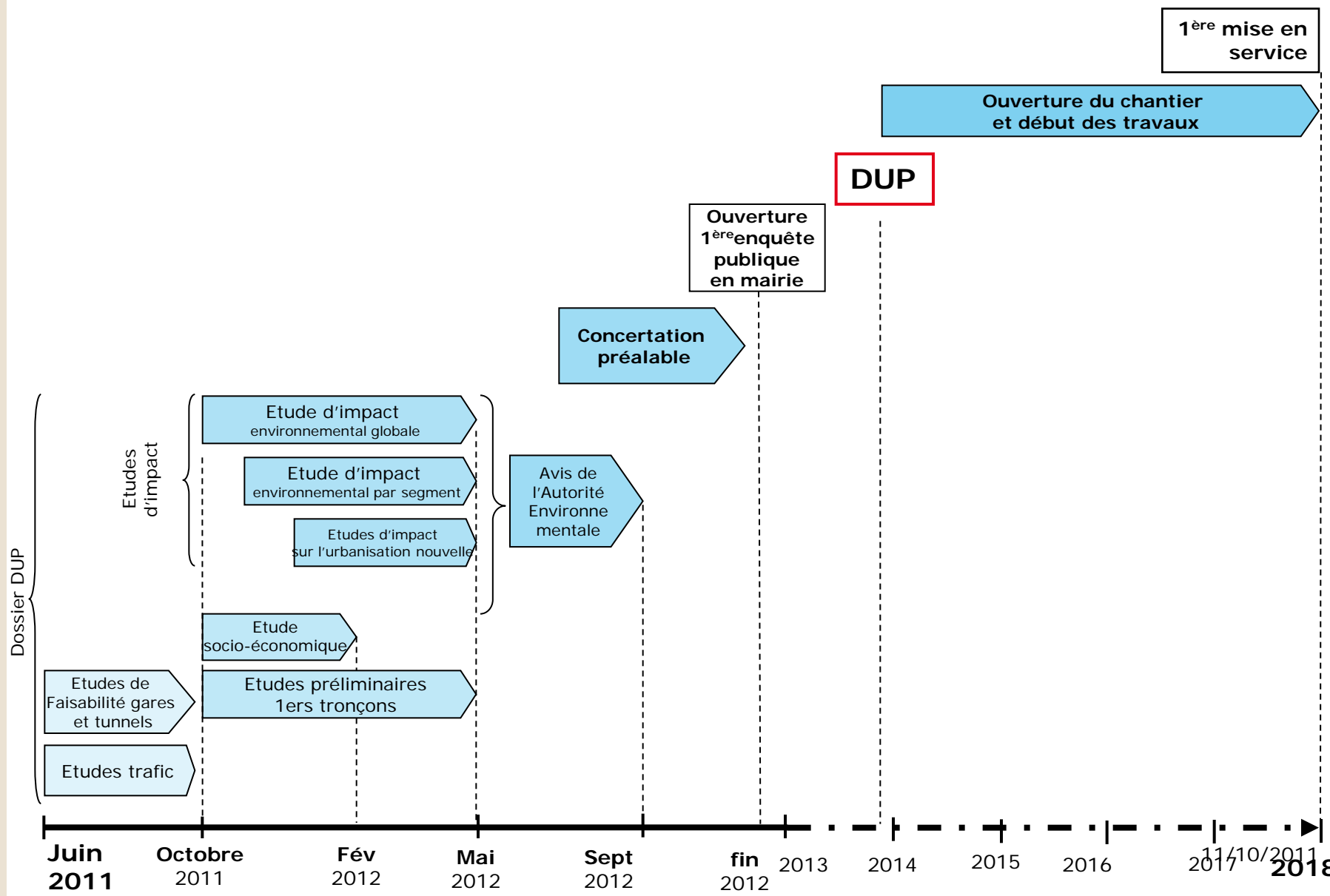
- Gare du réseau de transport du Grand Paris
- Gare retenue à titre conservatoire
- Gare du réseau complémentaire
- Réseau existant
- Gare TGV
- Aéroport

* Les tracés des projets inscrits aux réseaux complémentaires sont indicatifs, ne préjugent en rien des décisions des maires d'aujourd'hui concernés.

Les caractéristiques du réseau

- 166 kilomètres, 57 gares
 - Des correspondances avec les lignes existantes (tram, métro, transilien, RER...)
 - Connexion avec les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, le Bourget et Orly
 - Connexion avec les gares TGV
- Des trains d'environ 1000 voyageurs en capacité maximale; une capacité adaptée sur la ligne verte.
- Une vitesse commerciale élevée
 - Jusqu'à 65 km/h et 110 km/h de vitesse de pointe
- un intervalle entre trains réduit
 - Jusqu'à 85 secondes entre 2 rames

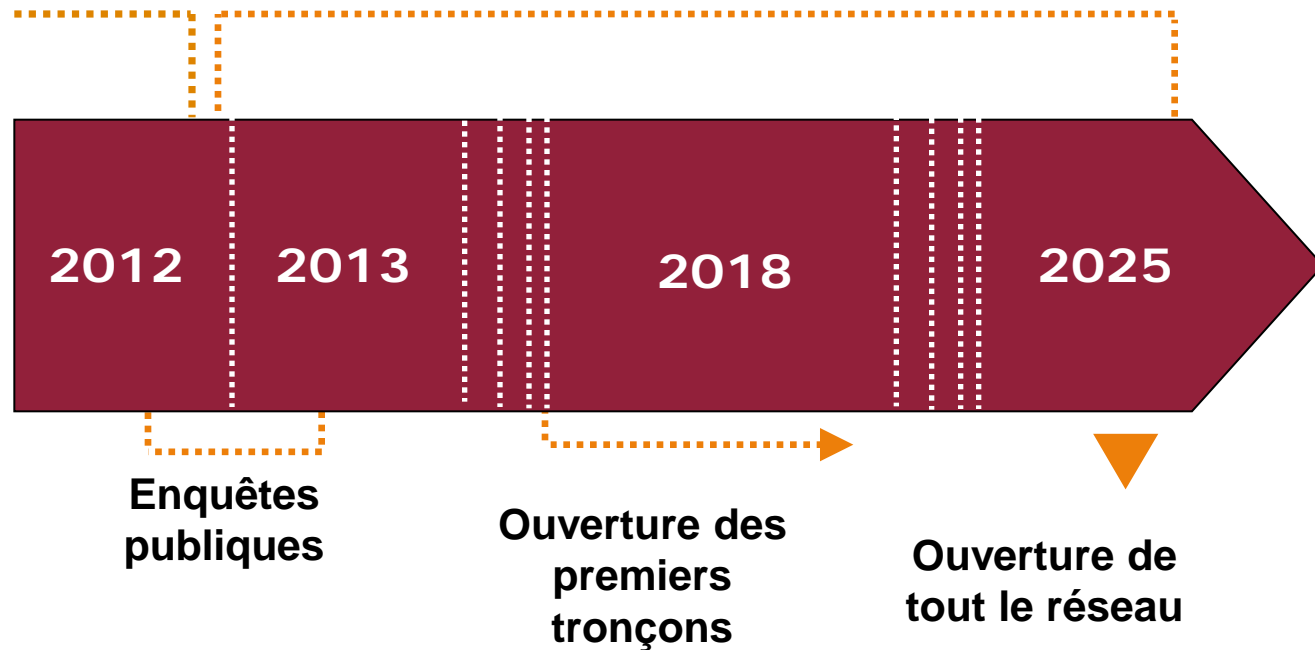
Prochaine grande étape: la D.U.P.



Planning de réalisation

conception

construction



Coût et financement

20,5 milliards d'euros et le recours à l'emprunt

- 4 milliards en capital
- Des recettes fiscales annuelles
- Plus-values des opérations immobilières
- Recettes commerciales des gares
- Redevance d'usage de l'infrastructure

Société du Grand Paris



30 av. des Fruitiers

93200 Saint-Denis

Tel: 01.82.46.00.00

Fax: 01.82.46.00.31

www.societedugrandparis.fr